

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **12 juillet 2022**, à 19 h 30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #2 - Andréanne Boulanger
Siège #3 - Claude Yockell
Siège #4 - Marie-Pierre Fortin
Siège #5 - Patrick Lefrançois
Siège #6 - Sylvie Laplante

Formant quorum sous la présidence de Samuel Boudreault
Est également présente Isabelle Toutant, agente de développement en remplacement de Madame Annie Gagnon

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h30.

3111-07-2022

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2022
LIEU : SALLE MUNICIPALE**

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 14 juin 2022

4 - CONSEIL MUNICIPAL

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Conseil sans papier / Weblex

5.2 - Duroy électrique / Kiosque de jardins

5.3 - Adoption du règlement 393-2022 Nétiquette

5.4 - Adoption de la politique MADA-Famille et du plan d'action

5.5 - Embauche adjointe administrative

5.6 - Retrait de signataire

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Achat camion autopompe citerne

7 - VOIRIE MUNICIPALE

7.1 - Autorisation de signature pour le protocole d'entente Programme d'infrastructure municipales d'eau

7.2 - Nettoyage des fossés dans le rang du Petit-Lac

7.3 - Poteaux de signalisation

7.4 - Autorisation de paiement Duroy électrique / Entrée temporaire rue du Boisé

7.5 - Autorisation de dépôt sur SEAO et dans les journaux / Rang St-Charles

7.6 - Dépôt d'estimation modifiée relatif au règlement d'emprunt 389-2022 / Réfection et canalisation du rang St-Charles

8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.1 - Règlement 392-2022 / règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

12.2 - Règlement 391-2022 concernant les rejets dans les réseaux d'égout et sur l'inventaire des matières dangereuses entreposées sur le territoire

12.3 - Règlement 390-2022 / Règlement sur l'utilisation de l'eau potable

12.4 - Demande de dérogation mineure pour l'aménagement d'une galerie en cour latérale

13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE

13.1 - Prix du mérite municipal 2022

13.2 - Paiement des jeux de cartes du 150e de la municipalité

14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

15 - BIBLIOTHÈQUE

15.1 - Reconnaissance de l'engagement bénévole

16 - OMH DE BEAURIVAGE

17 - DIVERS

17.1 - Rapport planification stratégique

18 - ADOPTION DES COMPTES

18.1 - Comptes à payer pour le mois de juin 2022

19 - CORRESPONDANCES

20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

21 - MRC DE LOTBINIÈRE

22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

24 - POINTS D'INFORMATION

Il est proposé par le conseiller Patrick Lefrançois, appuyé par Claude Yockell et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 juillet 2022 soit accepté avec les modifications suivantes :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3112-07-2022

3.1 - Séance ordinaire du 14 juin 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Andréanne Boulanger et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 - CONSEIL MUNICIPAL

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3113-07-2022

5.1 - Conseil sans papier / Weblex

Attendu que la Municipalité utilise un logiciel permettant la préparation, la tenue et le suivi des séances du conseil municipal;

Attendu que la Municipalité doit défrayer les frais de renouvellement annuel;

Proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Andréanne Boulanger et résolu unanimement

D'autoriser le paiement de la facture de l'entreprise Weblex Design inc. pour le renouvellement de la licence annuelle 2022 pour le logiciel Conseil sans papier Web pour un montant de 2 812.40\$ plus les taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 000 416 - Conseil sans papier - Gestion financière et administrative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3114-07-2022

5.2 - Duroy électrique / Kiosque de jardins

ATTENDU QUE la municipalité a fait l'installation de l'électricité dans les kiosques de jardins

IL est proposé par Marie-Pierre Fortin appuyé par Andréanne Boulanger et résolu

D'AUTORISER le paiement à Duroy Electric pour l'installation d'électricité dans les kiosques de jardins au montant de 3 865.95\$ + taxes

DE PUISER cette dépense au poste budgétaire kiosques de jardins

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3115-07-2022

5.3 - Adoption du règlement 393-2022 Nétiquette

ATTENDU QUE : La municipalité doit mettre en place une politique de « Nétiquette » suite à la mise en place de la page Facebook et pour le site Internet de la municipalité;

ATTENDU QU' : Le conseil municipal a étudié les propositions transmises pour mettre en application la « Nétiquette »;

ATTENDU QU'un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement ont été adoptés à la séance de juin 2022

EN CONSÉQUENCE : Sur proposition de Claude Yockell, appuyé par Marie-Pierre Fortin que le conseil municipal adopte la politique de « Nétiquette ». Celle-ci a été adoptée à la séance du conseil le 12 juillet 2022 tel qu'indiqué à la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3116-07-2022

5.4 - Adoption de la politique MADA-Famille et du plan d'action

Attendu que la MRC de Lotbinière s'est engagée à réaliser la mise à jour de sa politique familiale et de renouveler son accréditation de municipalité amie des aînés;

Attendu que le comité de pilotage représentant les familles et les aînés a participé à chaque étape de la réalisation de la mise à jour;

Attendu que les familles et les aînés ont été consultés dans le cadre de la mise à jour;

Attendu que les résultats issus de la consultation ont servi à l'élaboration du plan d'action;

Attendu que les partenaires ont été consultés afin de valider leur participation à la réalisation de la mise en œuvre du plan d'action;

Attendu que le plan d'action vise à répondre aux besoins des familles et des aînés;

Il est proposé par Andréanne Boulanger appuyé par Patrick Lefrançois et résolu d'adopter la politique MADA-Famille, ainsi que son plan d'action.

3117-07-2022

5.5 - Embauche adjointe administrative

ATTENDU QUE Madame Caroline Poulin a quitté son emploi en tant qu'adjointe administrative

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'une adjointe administrative pour exécuter les tâches de bureautique

ATTENDU QUE nous avons affiché un offre d'emploi pour ce poste et que nous avons reçu deux curriculum vitae

ATTENDU QUE l'une des candidatures correspond aux besoins de la municipalité

IL est proposé par Marie-Pierre Fortin, appuyé par Claude Yockell et résolu

D'EMBAUCHER Madame Amélie Allaire, résidente de St-Patrice au poste d'adjointe administrative aux conditions présentés à son contrat de travail

QUE Madame Allaire débute son emploi dès que possible

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3118-07-2022

5.6 - Retrait de signataire

ATTENDU QUE Madame Caroline Poulin ne travaille plus pour la municipalité depuis quelques mois

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu

D'AUTORISER la directrice générale Annie Gagnon a procéder au retrait de Caroline Poulin dans tous les registres, à la Caisse Desjardins comme signataire au comptes et responsable de tous dossiers

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

3119-07-2022 6.1 - Achat camion autopompe citerne

Monsieur Patrick Lefrançois se retire de toute décision suite à son possible conflit d'intérêt.

ATTENDU QUE l'autorisation d'appel de soumission a été expédiée en mai dernier pour la fourniture d'un camion autopompe citerne avec équipements neufs

ATTENDU QUE nous avons reçu une soumission

Soumissionnaires	Prix
MaxiMétal	533 464.00\$ + taxes

ATTENDU QUE cette soumission est conforme

IL est proposé par Claude Yockell, appuyé par Sylvie Laplante et résolu

D'OCTROYER le contrat pour l'achat d'un camion autopompe citerne neuf au montant de 533 464.00 \$ + taxes a la compagnie MaxiMétal

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7 - VOIRIE MUNICIPALE

3120-07-2022

7.1 - Autorisation de signature pour le protocole d'entente Programme d'infrastructure municipales d'eau

ATTENDU QUE la municipalité de St-Patrice de Beaurivage a obtenu la subvention dans le programme d'infrastructures municipales d'eau, volet 2 pour le projet de réfection et canalisation du rang St-Charles

CONSIDERANT QUE le conseil accepte le protocole d'entente du MAMH dans le cadre du volet 2, renouvellement de conduite

QUE la municipalité s'engage en contrepartie à réaliser les travaux à l'annexe A du protocole, le tout conformément au protocole et à la version du Guide sur le programme d'infrastructure municipales d'eau en vigueur au moment de la signature du protocole.

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU

QUE la municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépenses de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU

IL est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu

D'AUTORISER le maire, monsieur Samuel Boudreault à signer pour au nom de la municipalité tout document relatif à cette entente entre le Ministère de Affaires municipales et de l'habitation et la municipalité selon la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3121-07-2022

7.2 - Nettoyage des fossés dans le rang du Petit-Lac

ATTENDU QUE la municipalité procède présentement à la réfection du rang du Petit-Lac

ATTENDU QUE le creusage des fossés du rang sont nécessaire

IL est proposé par Richard Breton, appuyé par Andréanne Boulanger et résolu

D'AUTORISER le paiement à Mercier et fils au montant de 7 751.59\$ + taxes pour le nettoyage des fossés du rang du Petit-Lac et de puiser cette dépense au poste budgétaire Réfection du Petit-Lac

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3122-07-2022

7.3 - Poteaux de signalisation

ATTENDU QUE la municipalité a procédé au changement des poteaux de nom de rue dans le village

IL est proposé par Claude Yockell, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu

D'AUTORISER le paiement de 12 740\$ + taxes à Soudure Beaurivage pour la conception des poteaux et baquettes pour la signalisation

D'AUTORISER le paiement de 5 825.50\$ + taxes à Pieux Goliathech pour l'installation de pieux et installation

D'AUTORISER le paiement de 4 811.12\$ + taxes à 9423-4366 Québec inc pour la fabrication des

pancartes de nom de rues

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3123-07-2022

7.4 - Autorisation de paiement Duroy électrique / Entrée temporaire rue du Boisé

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à la construction de la rue du boisé

ATTENDU QUE l'électricité sera complétée d'ici la fin août

ATTENDU QUE les résidences déjà construites ont besoin d'électricité

IL est proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu

D'AUTORISER la dépense de 3 244.77\$ + taxes à Duroy électrique pour l'installation de l'électricité aux citoyens de la rue du boisé

DE PUISER cette dépense au poste budgétaire Quartier résidentiel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3124-07-2022

7.5 - Autorisation de dépôt sur SEAO et dans les journaux / Rang St-Charles

Attendu que la Municipalité à l'intention de procéder à un appel d'offre public afin d'obtenir des soumissions relatives à la réfection du rang St-Charles;

Attendu que la Municipalité doit procéder à un appel d'offres de soumission public par l'entremise du Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) afin de se conformer à la loi sur le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux ;

Proposé par Richard Breton, appuyé par Claude Yockell et résolu

D'autoriser la diffusion de l'appel d'offre public relatif à l'entretien d'hiver des chemins municipaux sur Internet dans le « Système Électronique d'Appels d'Offres » (SEAO) et sa diffusion dans l'hebdomadaire régional Beauce Média ou le Peuple de Lotbinière au coût de 400.00\$ plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3125-07-2022

7.6 - Dépôt d'estimation modifiée relatif au règlement d'emprunt 389-2022 / Réfection et canalisation du rang St-Charles

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un règlement d'emprunt 389-2022 pour la réfection et la canalisation du rang St-Charles.

ATTENDU QUE le montant de cet emprunt est de 740 000\$ et qu'il y a eu modification de l'estimation proposé par la firme SNC Lavalin inc.

IL est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu

QUE l'article 1 du règlement 389-2022 est remplacé par le suivant :

Pour les fins du présent projet de règlement, le conseil municipal décrète une dépense n'excédant pas 740 000\$ incluant les frais de voiries, les frais d'imprévus, d'honoraires professionnels, la taxe nette et les frais de financement selon l'estimation préparée par la firme SNC Lavalin en date du 7 juillet 2022, annexée au présent règlement sous l'annexe A-1

D'AUTORISER le dépôt, au Ministère des Affaires municipales du Québec, de la nouvelle soumission reçue par la Firme SNC Lavalin inc au montant de 704 844.25\$ + taxes

QUE le MAMH puisse procéder à l'analyse complète de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

3126-07-2022

12.1 - Règlement 392-2022 / règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public qu'un nouveau règlement soit adopté relativement à l'harmonisation sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné précédemment

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté également en juin 2022

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et consent à sa lecture

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Richard Breton, appuyé par Andréanne Boulanger et résolu que ce règlement soit adopté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3127-07-2022

12.2 - Règlement 391-2022 concernant les rejets dans les réseaux d'égout et sur l'inventaire des matières dangereuses entreposées sur le territoire

Attendu qu'il est dans l'intérêt public qu'un nouveau règlement soit adopté relativement aux rejets dans le réseau d'égout sur le territoire de la municipalité;

Attendu que le présent règlement abroge les règlements antérieurs;

Attendu qu'un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement ont été régulièrement donné à la séance du conseil du 14 juin 2022;

Attendu qu'il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et que le conseil municipal décrète ce qui suit :

3128-07-2022

12.3 - Règlement 390-2022 / Règlement sur l'utilisation de l'eau potable

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la stratégie d'économie d'eau potable du gouvernement provincial, toutes les municipalités doivent adopter une réglementation sur l'utilisation de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement ont été donnés à une séance ordinaire de ce Conseil municipal, tenue le 14 juin 2022,

À CES CAUSES,

Il est proposé par Claude Yockell, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu unanimement

Que le règlement numéro 390-2022 et que le conseil ordonne et statue par ledit règlement ainsi qu'il suit, savoir :

3129-07-2022

12.4 - Demande de dérogation mineure pour l'aménagement d'une galerie en cour latérale

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure 2022-61 demandé par la propriétaire Melyna Lefebvre consiste à permettre l'aménagement d'une galerie en cour latérale sur le lot 4 449 604 situé au 276 rang Belfast ;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse à déposer une demande de permis pour l'ajout d'une galerie de 20' x 26' en cour latérale;

CONSIDÉRANT QUE les galeries sont permises en cour latérale avec un empiètement maximal de 1,8 mètre en cour latérale et que la galerie projetée aurait un empiètement de 6.09 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la galerie projetée est couverte par la continuité de la toiture de la résidence et qu'elle intégrée à même celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié et que les gens ont été consulté;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

Il est proposé par Marie-Pierre Fortin, appuyé par Andréanne Boulanger et résolu à l'unanimité d'accepter la présente demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE

3130-07-2022

13.1 - Prix du mérite municipal 2022

CONSIDÉRANT QUE cette cérémonie de reconnaissance souligne l'apport important de personnes, de groupes, d'organismes et de municipalités qui, par leurs initiatives, leur dynamisme et leur engagement, ont contribué à améliorer le mieux-être et le développement de leur communauté.

CONSIDÉRANT QUE les prix remis lors du Mérite mettent en valeur des projets mobilisateurs ou novateurs qui sont des sources d'inspiration pour tout le Québec.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a démarré un nouveau marché public extérieur et promouvoir

son développement.

CONSIDERANT QUE le comité du marché public contribue bénévolement et conjointement avec la municipalité au mieux-être de leur collectivité.

ENTENDU QUE les finalistes seront dévoilés dans le cadre de la Semaine de la municipalité, qui aura lieu du 11 au 17 septembre 2022, alors que les lauréates et lauréats seront dévoilés plus tard à l'automne au cours d'une cérémonie.

IL est proposé par Claire Yockell, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu

DE DEPOSER la candidature du comité du marché public de Saint-Patrice au prix du mérite municipal 2022, dans la catégorie "Implication bénévole municipale".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3131-07-2022

13.2 - Paiement des jeux de cartes du 150e de la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité a fait réaliser la conception de 500 jeux de cartes pour le 150e de la municipalité

ATTENDU QUE les frais ont été commandité en totalité par Gestion d'actifs Yockell inc.

IL est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu

D'AUTORISER le paiement de 3 235.00\$ + taxes et de puiser cette dépenses au poste budgétaire 150e

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

15 - BIBLIOTHÈQUE

15.1 - Reconnaissance de l'engagement bénévole

Le Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches s'unit à la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage pour offrir ses remerciements à :

- Madame Mélanie Bilodeau : 10 ans d'engagement
- Monsieur Serge Blais : 10 ans d'engagement
- Madame Jaclyne Nadeau : 20 ans d'engagement

Comme bénévole de la bibliothèque municipale.

Au nom de toute la communauté, pour son engagement dynamique dans le développement culturel de la municipalité.

16 - OMH DE BEAURIVAGE

17 - DIVERS

17.1 - Rapport planification stratégique

18 - ADOPTION DES COMPTES

3132-07-2022

18.1 - Comptes à payer pour le mois de juin 2022

Il est proposé par Andréanne Boulanger appuyé par Patrick Lefrançois et résolu unanimement que les comptes et les prélèvements automatiques autorisés par la résolution no 1501-12-2017 ainsi que les comptes à payer pour le mois de juin 2022 soient acceptés et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour un total de : 147 606.04 \$

19 - CORRESPONDANCES

20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

21 - MRC DE LOTBINIÈRE

22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

3133-07-2022

23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire du 12 juillet 2022 est fermée à 20h06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Samuel Boudreault, maire

Isabelle Toutant

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de juin 2022

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

24 - POINTS D'INFORMATION